



# Saint-Cloud

RECUEIL DES TEXTES OFFICIELS DE LA VILLE • Novembre 2020/n°211

## SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 19 novembre 2020	pages 1 à 19	■ État civil	page 21
■ Actes d'urbanisme	page 20	■ Qualité de l'eau	page 22

## CONSEIL MUNICIPAL, RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2020 sous la présidence d'Éric Berdoati, maire COMPTE-RENDU ANALYTIQUE EN VISIOCONFÉRENCE

*(En vertu de l'article. L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 6, alinéa II, de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire)  
Publication et affichage en date du 26 novembre 2020.*

**Appel : 31 présents.**

Édith SAGROUN, François-Henri REYNAUD et Arnaud BOSSER ont donné pouvoir respectivement à Anne COVO, Diane DOMAS et Éric BERDOATI.

### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des 69 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

#### Marchés de travaux et missions consécutives (2 décisions) :

- Modification n° 1 au marché de fourniture d'une halle pour le marché alimentaire provisoire ;
- Marché d'étude urbaine du Pôle Saint-Cloud de la ligne 15 Ouest.

#### Marchés et contrats : fournitures et prestations de services (14 décisions) :

- Fourniture et livraison de matériels d'illuminations pour les fêtes de fin d'année 2020 ;
- Modification 1 au lot 1 de l'accord-cadre pour la vérification, l'entretien et la réparation des jeux dans les squares et les bâtiments communaux ;
- Acquisition d'œuvres et objets du fonds Gabrielle Robinne et René Alexandre ;

- Prêts du Département des Hauts-de-Seine, du Mobilier national, de la Bibliothèque nationale de France pour l'exposition *La princesse Palatine (1652-1722), la plume et le Soleil* au musée des Avelines du 15 octobre 2020 au 28 février 2021 (3 décisions);
- Prêts des archives départementales des Hauts-de-Seine pour l'exposition *La Guerre de 1870 et de la Commune*;
- Modification n° 6 de l'accord-cadre pour le nettoyage des bâtiments municipaux;
- Maintenance préventive sur site des débriffilleurs;
- Vérification règlementaire et maintenance des dispositifs anti-retour;
- Cession de cinq véhicules du parc automobile municipal;
- Location de véhicules (2 décisions);
- Organisation d'une session de formation BAFA pour l'accueil de loisirs Fouilleuse.

#### **Tarifs municipaux (3 décisions) :**

- Création d'une carte ouvrant droit à la gratuité aux séances de cinéma pour les commerçants de Saint-Cloud participant à la diffusion de la communication des 3 Pierrots;
- Octroi du tarif groupe aux spectateurs des 3 Pierrots pour les retransmissions d'opéra en différé durant le premier semestre 2021;
- Fixation de prix de vente d'une bougie pour l'exposition *La princesse Palatine (1652-1722), la plume et le Soleil* au musée des Avelines.

#### **Affaires juridiques et domaniales (35 décisions) :**

- Convention d'occupation précaire d'un local 38, boulevard de la République pour un centre médical d'urgence;
- Conventions d'occupation précaire 90, boulevard de la République et 8, rue de la Libération pour deux points de dépistage COVID (2 décisions);
- Assistance juridique pour conseil de la Ville dans le dossier de la caserne Sully;
- Mise à disposition de la salle Lino Ventura des 3 Pierrots au conservatoire de musique et de danse;
- Mise à disposition et location de salles à diverses associations : salles du Grand Livre, Brunet, des Colonnes, de la Porte jaune (25 décisions);
- Acceptation d'un don d'archives portant sur Gabrielle Robinne et René Alexandre;

- Conventions d'occupation domaniale pour des logements (4 décisions).

#### **Urbanisme (2 décisions) :**

- Études de faisabilité sur des fonciers en démolition/reconstruction;
- Dépôt d'une déclaration préalable pour un projet d'aménagement de locaux associatifs 3 bis, rue Joséphine.

#### **Manifestations municipales (11 décisions) :**

- Adhésion de la Ville à la charte d'engagement des cinémas partenaires du dispositif Lycéens et apprentis au cinéma;
- Attribution d'une place de cinéma gratuite aux 3 Pierrots aux seniors inscrits au repas de l'amitié;
- Contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles aux 3 Pierrots et à la médiathèque (8 décisions);
- Paiement pour la participation à un débat lors de la projection d'un documentaire aux 3 Pierrots.

#### **Régies municipales (2 décisions) :**

- Création de régies d'avances pour deux séjours.

## **DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE**

« Mes Chers Collègues,

Nous nous réunissons dans un format quelque peu singulier, celui de la dématérialisation et de la visioconférence. En effet, la loi n° 2020 – 1379 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire a été publiée dimanche 15 novembre 2020. Cette nouvelle loi précise en son article 6 les conditions dans lesquelles les instances délibérantes peuvent se réunir. Elle reprend notamment l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales. C'est très précisément dans ce cadre que nous nous réunissons ce jour.

J'ai bien conscience que se réunir pour débattre dans ces conditions distancielles n'est pas optimum. Mais il me semble important de respecter les règles sanitaires qui s'imposent à tous et qui régissent nos vies. Le Conseil municipal de la ville de Saint-Cloud est composé de 35 membres auxquels il faut ajouter les quelques collaborateurs qui y assistent et le public. Au total, nous serions plus de 40 personnes en salle des mariages alors que, par exemple, pour un mariage

dans cette même salle, nous sommes limités à six présents.

C'est donc en esprit de responsabilité que j'ai proposé aux deux présidents de groupe de tenir notre conseil dans cette configuration, ce qu'ils ont accepté.

Mes Chers Collègues, nous sommes de nouveau confinés depuis le vendredi 30 octobre. Ce deuxième confinement diffère du premier sur deux points majeurs : le maintien de la scolarité pour tous les élèves jusqu'au lycée et le maintien de l'activité économique.

L'annonce de ce deuxième confinement a été faite par le Président de la République le mercredi 28 octobre au soir. Dès le jeudi matin, j'ai tenu une première réunion de crise en présence de notre directrice générale des services, de la directrice de cabinet et du chef de cabinet. Dès le vendredi 30 octobre au soir, soit le premier jour du confinement, j'ai tenu en visioconférence une réunion de travail et d'information avec l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Ce même jour, le vendredi 30 octobre j'ai pris la décision d'acheter des masques pour les enfants scolarisés à partir du CP. Le Gouvernement ayant fait l'obligation du port du masque pour les élèves mais a laissé le soin aux familles de se les procurer. Face à cette situation et pour un budget de 12000 euros, nous avons acquis des masques en tissus réutilisables. Dès le mardi 3 novembre, ils ont été distribués aux enfants et le vendredi 6 novembre tous les enfants avaient reçu leur dotation. Nous avons fermé les équipements publics, travaillé avec tous les commerçants pour les accompagner au mieux dans cette difficile situation. Les services sociaux de la Ville, au premier rang desquels le CCAS, se sont mobilisés pour accompagner nos seniors isolés. Nous avons accompagné les différents sites médicaux et paramédicaux pour accueillir les patients qui souhaitent être dépistés. Vous pouvez retrouver toutes ces informations dans la lettre du Maire qui a été distribuée cette semaine dans toute la ville.

Les services publics restent ouverts et tous les agents de la Ville sont sur le pont. Je souhaite les remercier pour leur engagement, leur volontarisme et leur sens de l'intérêt général.

Preuve de cet engagement, nous venons de livrer dans les délais et ce malgré la situation sanitaire le tout nouveau stade des Coteaux. Dès que nous le pourrons, les jeunes du FC Saint-Cloud en prendront possession.

Mes Chers Collègues, il faut bien le reconnaître, nous vivons un début de mandat très particulier. Notre vie sociale est entravée et nous constatons autour de nous les effets économiques, sociaux et psychologiques du confinement sur nos entreprises, nos voisins, nos amis et nos proches. Notre devoir en ces temps si difficiles est d'être présent et tenter d'apporter humanité et chaleur à ceux qui en ont le plus besoin. À ce titre, je voudrais vous préciser que le Département des Hauts-de-Seine a voté plusieurs aides aux familles et aux entreprises. L'aide exceptionnelle votée à destination des bénéficiaires de la prime d'activité a mobilisé un budget de 17 218 150 euros. À Saint-Cloud, 672 familles ont reçu cette aide pour un montant global de 154 350 euros.

Dans le cadre de son dispositif Relance 92 destiné aux petites entreprises artisanales et commerciales, plus de 15 millions d'euros ont déjà été mobilisés. Pour Saint-Cloud, 42 entreprises en ont bénéficié pour un montant de 192 322 euros.

Mes Chers Collègues, nous approchons des fêtes de Noël et de fin d'année qui sont normalement signe de joie et de retrouvailles. Nous devons nous mobiliser pour faire oublier tant que faire se peut les difficultés actuelles et donner espoir aux Clodoaldiens. Nous saurons nous montrer créatifs et réactifs si les règles s'assouplissent pour les fêtes. Nous le souhaitons pleinement avec force.

De cette crise que nous traversons, doivent jaillir de nouvelles pratiques, de nouvelles responsabilités individuelles et collectives, de nouvelles solidarités, en un mot l'espoir d'une vie meilleure.

Je vous remercie. »

## **COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS**

**Ségolène de LARMINAT, première adjointe au  
maire déléguée à la Culture et au patrimoine**

La nouvelle période de confinement est particulièrement délicate pour le personnel des établissements culturels et pour les associations culturelles. La Ville a dû fermer dès le vendredi 30 octobre les 3 Pierrots, la médiathèque et le musée. Le Carré est également fermé au public jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre. Pourtant, la culture est indispensable à la vie sociale.

■ **Les 3 Pierrots** : Les spectacles du mois de novembre sont tous annulés et certains d'entre eux seront reportés en 2021. Les spectateurs qui avaient réservé seront remboursés. Afin de faire patienter les Clodoaldiens pendant le confinement, de nombreuses initiatives de « culture à distance » sont relayées sur Internet et les réseaux sociaux. Ainsi des liens vers des films adaptés à toutes les catégories de spectateurs en fonction de leurs goûts et de leurs âges sont proposés.

■ **La médiathèque** : La dernière exposition jeunesse *Un monde tout en papier* et les animations proposées à cette occasion ont connu un grand succès. Les scolaires ont pu être accueillis dans le respect des consignes sanitaires. Les animations des mois de novembre : Recycle'livre, la conférence Ville impériale et celles de décembre : les contes de Noël et la conférence de Pierre Faraggi ont dû être annulées. Depuis vendredi 13 novembre, le service Click & Collect est mis en place. La réservation de documents est possible au moyen du site Internet. Le retrait s'effectue les mercredis et samedis de 10 h à 16 h en journée continue et le vendredi de 14 h à 16 h. Une permanence téléphonique est ouverte pour les adhérents ne disposant pas de connexion Internet ou étant peu à l'aise avec le numérique : les mardis et jeudis de 13 h à 15 h 30. Déjà plus de 2 800 demandes ont été faites.

■ **Le musée des Avelines** : Avant sa fermeture, il a pu organiser deux conférences, dont une proposée par Constantin Mourousy, auteur clodoaldien, sur la découverte de la Vénus de Milo, samedi 10 octobre. L'ouverture de l'exposition *La princesse Palatine (1652-1722) : la plume et le Soleil* a eu lieu le jeudi 15 octobre, sans vernissage. En deux semaines, 873 visiteurs se sont présentés et 41 enfants ont participé aux ateliers. La conférence inaugurale de Michaël Decrossas sur le château de Saint-Cloud à l'époque de Monsieur, organisée samedi 17 octobre dans l'auditorium du conservatoire a passionné une centaine de personnes. Depuis sa fermeture, le musée conserve le lien avec le public au moyen des réseaux sociaux, afin notamment de présenter l'exposition autrement : réalisation de focus sur les œuvres, ateliers « pas à pas » à faire à la maison, quizz... Un film de trois minutes présentant l'exposition a été réalisé. Enfin, un projet d'aperçu virtuel de celle-ci est en cours sur le site Internet du musée.

■ **L'ECLA** : Depuis le 2 novembre dernier, l'association a suspendu l'ensemble de ses activités au Carré. Les adhérents inscrits aux activités spor-

tives et de bien-être bénéficient d'une continuité des cours à distance. En cas de poursuite du confinement, d'autres cours seront organisés sur ce modèle dès mercredi 2 décembre, notamment en musique et danse.

■ **Le conservatoire** : Il a suspendu l'ensemble de ses activités de groupe. Les cours de musique en individuel sont proposés à distance, dans la mesure du possible.

■ **Patrimoine culturel** : Le chantier de restauration des peintures du chœur de l'église est achevé et le résultat est très concluant. Les travaux d'éclairage sont en cours d'exécution.

■ **Manifestations culturelles** : La quatrième édition de la manifestation « Un artiste, un commerçant », qui devait se dérouler du 13 au 30 novembre a été annulée. À partir du 23 novembre, un commerçant et artiste différents chaque jour seront à l'honneur sur le site Internet de la Ville. L'opération devrait durer environ quatre semaines. L'assemblée générale des Villes impériales, se tiendra vendredi 27 novembre en visioconférence. La Ville présentera un bilan de son activité en rapport avec l'Empire pour l'année 2019-2020, ainsi que ses projets et perspectives pour l'année à venir; 2021 marquera le bicentenaire de la mort de l'Empereur.

■ **Archives municipales** : Le déménagement dans des locaux des Bureaux de la Colline, effectué avec le concours de l'archiviste municipale, du service Manifestation et des gardiens des Avelines, devrait être achevé pour la fin de l'année. Il faut remercier tous ces agents de leur implication.

**Jean-Christophe PIERSON, adjoint au maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé**

■ **Dépistage COVID 19** : La Ville a mis en œuvre une coordination de tous les acteurs du dépistage Covid sur la ville : les laboratoires, les centres Covid, les pharmacies et l'hôpital. Elle a accompagné la maison médicale dans sa création d'un centre consultation / dépistage au 38, boulevard de la République, dans des locaux municipaux. La Ville a également coordonné la mise à disposition par l'hôpital du matériel médical nécessaire. Enfin, elle met à la disposition des pharmacies, qui réalisent des tests antigéniques, des tentes permettant de les réaliser ailleurs qu'en officine : pharmacies des Hauts de Saint-Cloud, de l'hôtel de ville, et rue Royale.

■ **Opération « Hiver solidaire »** : Sur une initiative du diocèse des Hauts-de-Seine relayée par la paroisse catholique de Saint-Cloud, cette opération permettant l'accueil de personnes sans abri a été menée sur notre commune. La Ville a réalisé à sa charge les travaux d'aménagement du local municipal dédié à l'opération : la crypte de Notre-Dame-des-Airs.

■ **Fonctionnement du service Logement** : Avec le deuxième confinement, les visites en mairie sont concentrées sur les demandes de logement complexes avec des temps d'accueil rallongés. Les attributions de logement s'effectuent sur le même rythme que l'année dernière, sans connaître le coup d'arrêt du premier confinement.

■ **Le centre communal d'action sociale** : Son activité s'est également poursuivie très différemment du 1<sup>er</sup> confinement. Sur les deux premières semaines de novembre, 124 personnes s'y sont rendues et 165 personnes s'y sont adressées par téléphone.

■ **L'Espace d'animation des Coteaux** : Entre le 9 et le 17 novembre, pas moins de 667 communications ont été recensées.

#### **Brigitte PINAULDT, adjointe au maire déléguée à la Ville durable**

■ **Bornes textiles** : La Ville s'est dotée de onze bornes textiles réparties dans chaque quartier. Elles sont installées, entretenues, vidées gratuitement par Ecotextile, une entreprise familiale qui se rémunère sur la valorisation des vêtements déposés. Après avoir été soumis à un tri matière, les vêtements en bon état seront revendus et les autres seront recyclés et transformés en matière isolante ou en chiffons. 90 % des gisements collectés sont ainsi valorisés.

Les containers sont régulièrement vidés, afin d'éviter les débordements et les dépôts sauvages, particulièrement durant les mois d'octobre, mars et avril qui sont les mois pendant lesquels les dépôts sont les plus importants. Afin de faire face aux pillages et aux dégradations régulières de ses containers, Ecotextile les équipe progressivement de capteurs bluetooth qui permettent de sécuriser leurs ouvertures. Tous les containers de la ville devraient être équipés d'ici fin novembre.

#### **Jacques GRUBER, adjoint au maire délégué à l'Éducation**

■ **Plan Vigipirate et crise sanitaire** : Suite à l'annonce du passage du plan Vigipirate au niveau « Urgence Attentat », la municipalité a renforcé la

sécurisation des abords des établissements scolaires. Afin de faire face à la crise sanitaire, l'application des protocoles est bien respectée durant les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Dans les écoles publiques ou les ALSH de Saint-Cloud, quelques enfants ont dû être mis à l'isolement. L'initiative de distribution de masques lavables pour les élèves des écoles élémentaires a été très appréciée.

■ **Séjours de vacances** : Les séjours de la Toussaint se sont bien déroulés pour le plus grand plaisir de 107 jeunes Clodoaldiens qui se sont rendus à la Turballe, à Tamié et à Meschers-sur-Gironde. Il n'y a eu qu'un seul enfant déclaré cas contact Covid-19 par son environnement familial qui a dû cesser son séjour. La Ville propose à Tamié un séjour de ski à 45 enfants pour les vacances de Noël, en espérant que les conditions sanitaires le permettront. Les inscriptions seront ouvertes jeudi 10 décembre pour les séjours de vacances d'hiver.

■ **Sorties scolaires ou périscolaires** : Depuis le confinement, seules celles organisées en forêt sont autorisées. Avant le confinement, 29 sorties se sont déroulées pendant le temps scolaire et dix ont dû être annulées en raison de la fermeture des musées. Les ALSH ont réalisé quatorze sorties pendant les vacances et onze les mercredis.

■ **Pratique de la natation durant le temps scolaire et dans les accueils de loisirs** : Un bilan a été dressé sur les séances de piscine au Stade Français. 25 ont été réalisées sur les 30 séances prévues pour les élèves de CE2 des écoles des Coteaux, de Montretout et Fouilleuse. Une séance sur quatre a été annulée pour les accueils de loisirs en raison d'une météo défavorable. Cette activité s'est déroulée dans les meilleures conditions. Ainsi, 85 % des élèves ont validé le test d'aisance aquatique avec ou sans ceinture. Il faut remercier tous les initiateurs et contributeurs de ce projet.

■ **Élections des représentants des parents d'élèves** : Elles ont eu lieu vendredi 9 octobre au moyen du vote par correspondance, pour prendre en compte la situation sanitaire. Le taux de participation a été de 48 % sur l'ensemble des établissements. L'UNAAPE a obtenu 38 % des suffrages, la PEEP 27 %, la FCPE 18 %, et les autres associations locales non affiliées (APEMP, AIAPE, APEF) se partagent les 17 % restants. Il faut remercier les 95 parents élus pour leur engagement et leur implication. Ils sont assurés d'une volonté

d'écoute et d'échange constructif de la part de la Ville pour satisfaire au mieux les besoins de nos écoliers.

■ **Hommage à Samuel Paty** : Mercredi 21 octobre, les accueils de loisirs élémentaires ont organisé une minute de silence en sa mémoire. Lundi 2 novembre, les élèves des écoles maternelles et élémentaires ont respecté, à l'initiative des enseignants et en fonction de leur âge, un temps de recueillement ou une minute de silence, voire de discussion sur les valeurs de liberté d'expression et de laïcité. Face aux événements récents marqués aussi par trois victimes lors de l'attentat du jeudi 29 octobre à la basilique de Nice, éduquer nos enfants dans le respect des principes fondateurs de notre République et de notre Nation doit être plus que jamais un fil directeur de toute la communauté éducative de Saint-Cloud : enseignants, personnels encadrants du périscolaire, et parents. Cette communauté peut compter sur l'engagement de tous les élus et du personnel du service Éducation de la Ville.

**Capucine du SARTEL, adjointe au maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité**

■ **Aménagement de la rue Gounod** : Le Département et la Ville ont un projet commun sur cette voie départementale et de délestage de l'A13. 17 000 véhicules l'empruntent quotidiennement et elle est classée parmi les axes accidentogènes du réseau routier départemental. Cet aménagement répond à deux objectifs :

- **sécuriser les piétons** : de nombreux enfants empruntent cette rue pour se rendre aux écoles du Centre ou au collège. De plus, depuis l'arrivée de nouveaux commerces, les usagers ont pris l'habitude de traverser cette rue sans emprunter les passages piétons.
- **limiter la vitesse des deux-roues motorisés**, très souvent impliqués dans les accidents selon les statistiques. Ces travaux se déroulent en trois phases :
- **le traçage achevé de la voie cyclable**, entre la gare et la rue Émile-Verhaeren, qui a permis de sécuriser les vélos et de diminuer la vitesse des voitures ;
- **la création d'un plateau traversant** au droit de la rue des Avelines avec la matérialisation de deux passages protégés pour desservir le Monop', la pharmacie et le cabinet médical. Les travaux

auront lieu entre le 23 novembre et le 11 décembre ;

- **L'implantation d'un deuxième plateau traversant durant le deuxième semestre 2021 au carrefour Preschez /Gounod**. Il sera sécurisé, comme tous les passages piétons, par un élargissement des trottoirs à ces endroits. La place Magenta subira aussi quelques modifications.

**Olivier BERTHET, adjoint au maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants**

### Urbanisme

La plupart des réunions ont lieu en visioconférence ; l'activité est soutenue pour les particuliers. Il faut remercier le service de l'Urbanisme pour son implication dans des conditions délicates.

■ **Commission de déclaration préalable de travaux** : La dernière réunion s'est tenue en visioconférence.

### Anciens combattants

■ **Cérémonie du 11 Novembre** : La cérémonie a été organisée à huis clos, au Monument aux Morts de la place Charles-de-Gaulle en présence des présidents des associations d'Anciens combattants et Patriotiques, dans le strict respect des consignes sanitaires. Il faut remercier les personnes présentes.

■ **Cérémonie d'hommage aux Morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie** : Cette célébration a lieu samedi 5 décembre au Carré militaire du cimetière ; elle se déroulera, elle aussi, en mode dégradé dans le strict respect des consignes sanitaires.

**Anne COVO, adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la famille**

■ **Les établissements de petite enfance et la crise sanitaire** : La section des bébés de la crèche Boucle d'or a dû être fermée ce jour pour cause d'un cas de Covid. La journée sera déduite sur la facturation des parents concernés. Après consultation de l'Agence régionale de santé, la réouverture est prévue dès ce vendredi 20 novembre.

■ **Amplitude horaire d'ouverture des établissements** : Elle a dû être diminuée, pour pallier le manque de personnel et permettre de maintenir l'accueil des enfants dans de bonnes conditions.

■ **Fermeture des établissements** : Ils fermeront jeudi 24 décembre à 17 h 30 et rouvriront lundi 4 janvier au matin.

**Marc CLIMAUD, adjoint au maire délégué au Sport**

■ **Crise sanitaire** : Les installations de la ville sont ouvertes uniquement pour les activités scolaires et périscolaires.

L'École municipale des sports est restée ouverte.

■ **Stade de football des Coteaux** : Les travaux de rénovation du terrain et de son éclairage sont achevés. Une inauguration en petit comité, en présence du maire a été organisée. Il faut remercier les responsables des services techniques et du Pôle Sportif de leur implication pour le bon déroulement de ce chantier.

**Françoise ASKINAZI, adjointe au maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat**

■ **Nouveau confinement et appui des commerçants** : Une lettre de soutien a été adressée à tous les commerçants de la ville. Les commerces dits « non essentiels » ont été appelés un à un par les délégués de quartier. Une liste de commerçants « essentiels » et « non essentiels » avec les nouvelles conditions de vente : livraison, click & collect, horaires d'ouverture a été communiquée aux Clodoaldiens via le site Internet de la Ville, sur les réseaux sociaux et sur la lettre du Maire. La Ville, assistée de bénévoles, s'est mise à la disposition des commerçants qui ne disposaient pas de page Facebook, pour les aider à la réaliser; les propositions commerciales des commerçants et restaurateurs ont été aussi mises à jour sur le site Internet de la Ville. Enfin, la municipalité est venue en appui des commerçants pour la constitution des dossiers de demandes d'aides financières. Une campagne d'affichage « Soutenons nos commerçants » incite les Clodoaldiens à consommer dans les commerces de proximité.

■ **Plateforme de vente en ligne « La Place de Noël »** : Elle est ouverte aux commerçants, artisans, producteurs locaux et restaurateurs sur le site Internet de la Ville jusqu'au 31 décembre. Cette solution permet de répondre à la fois aux besoins logistiques et de réservations de produits mais aussi d'effectuer de la vente à emporter ou de la vente en ligne à des conditions avanta-

geuses. Un partenariat a été passé avec La Poste qui assure des livraisons à prix coutant dans des conditions facilitatrices.

■ **Marchés forains** : Des mesures sanitaires renforcées ont été mises en place : affichage, marquage au sol, mise à disposition de gel hydroalcoolique, instauration d'un sens de circulation dans la halle du marché provisoire place Henri-Chrétien. Seuls les commerces dits « essentiels » ont été autorisés à continuer la vente.

■ **Vie commerciale** : Nouveaux commerces : Quartier Montretout/Coutureau : Le Moulin de Buzenval, boulanger-pâtissier, 84, rue de Buzenval; ouvert du mardi au dimanche de 7 h à 20 h. Quartier Centre/Village : Fast Bento; restauration rapide asiatique 1, rue Royale, Bureaux de la Colline; ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 15 h. Quartier Pasteur/Magenta : Yuzu, épicerie asiatique, 52, rue Gounod; ouvert du lundi au samedi de 10 h à 20 h. Quartier Hippodrome/Fouilleuse : Les naturistes, décoration florale et végétale, 7, avenue de la Fouilleuse.

**Nicolas PORTEIX, adjoint au maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets**

■ **Préparation budgétaire de l'exercice 2021** : Le Conseil municipal peut voter son budget et ses taux d'imposition jusqu'au 15 avril 2021. Traditionnellement à Saint-Cloud, le rapport d'orientation budgétaire et le vote du budget ont lieu avant le début de l'année concernée. Ainsi en a-t-il été du budget 2020 voté le 19 décembre 2019. Cette année, la crise sanitaire, la durée des mesures de confinement entraînant la fermeture de certains de nos établissements, le projet de loi de Finances en cours de préparation, mais aussi la fermeture de la piscine ou la procédure de carence font peser des incertitudes conséquentes sur des postes importants du budget de la Ville. Il a donc été jugé plus raisonnable, comme beaucoup d'autres villes, d'adapter le calendrier budgétaire pour disposer d'une meilleure visibilité sur les incertitudes mentionnées. Le rapport d'orientation budgétaire sera donc présenté au Conseil municipal fin janvier 2021. Des délibérations tenant compte de cette situation seront proposées au Conseil municipal du 17 décembre afin d'ouvrir des crédits d'investissement et de voter des acomptes de subvention à certaines associations.

**Sacha GAILLARD, adjoint au maire délégué à la Citoyenneté (état civil et affaires générales) et à la politique de handicap**

■ **Fonctionnement des services état civil et affaires générales** : Contrairement au premier confinement, les services administratifs de la Ville - dont l'état civil et les affaires générales - sont restés ouverts au public pour ce deuxième confinement. Toute l'activité se déroule sur rendez-vous. La fréquentation est réduite et les demandes de papiers d'identité (en particulier les passeports) sont en baisse. Certaines activités comme les attestations d'accueil sont au point mort depuis de longs mois maintenant.

■ **Décès et inhumations** : Il n'y a pas de hausse significative des décès en octobre et jusqu'à mi-novembre. (octobre : 54 décès et depuis le 1<sup>er</sup> novembre : 28 décès ; il y avait eu en avril : 99 décès). Les inhumations sont en hausse : octobre 2019 : 15, octobre 2020 : 15 ; novembre 2019 : 10 ; novembre 2020 : 18 à ce jour.

**Politique du handicap** : Il faut réaffirmer l'accompagnement de la Ville pour les publics les plus fragiles et en particulier les personnes en situation de handicap. Nous nous tenons à leur côté pour trouver des solutions en cas de besoin et nous sommes à leur entière disposition s'ils souhaitent nous solliciter ou nous rencontrer.

**Diane DOMAS, adjointe au maire déléguée à la Communication, à l'évènementiel et à la démocratie participative**

■ **La lettre du Maire** : En raison des événements et de l'actualité qui évoluent très rapidement, une 3<sup>e</sup> édition de cette publication municipale a été distribuée cette semaine à tous les Clodoaldiens pour présenter les différentes actions menées par la Ville en cette période de confinement. Cette lettre est également disponible sur le site de la Ville. Elle réunit notamment les informations sur les commerces de la ville ouverts pendant le confinement et y présente les initiatives de ceux qui font du click & collect.

■ **Soutenir le commerce clodoaldien** : Une campagne est lancée par la municipalité en ce sens. Toutes ces informations sont mises à jour sur le site Internet de la ville.

■ **Saint-Cloud Magazine** : Le prochain numéro paraîtra exceptionnellement mi-décembre et sera

consacré aux fêtes de fin d'année. Un illustrateur et conteur clodoaldien talentueux, Sauveur Carlus, y a été associé.

■ **Calendrier de l'Avent digital** : À partir du 1<sup>er</sup> décembre, on pourra découvrir sur le site Internet de la Ville les richesses de Saint-Cloud. Chaque semaine, les Clodoaldiens pourront tenter leur chance et gagner des lots offerts par nos commerçants labellisés et par nos établissements. Ils pourront pratiquer le DIY (*Do It Yourself*), grâce aux nombreux tutoriels de Noël!

■ **Rester connectés** : Pendant cette période particulière, les établissements culturels de la Ville maintiennent le lien avec les Clodoaldiens sur le site Internet de la Ville. Les réseaux sociaux et les comptes Facebook, Twitter et Instagram de la Ville sont constamment accessibles.

**Jean-Christophe ACHARD, adjoint au maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement**

■ **Sécurité** : Contrairement à ce qui a été indiqué par erreur lors du précédent Conseil municipal, une partie des services du Commissariat de police a été transférée à Garches et non à Sèvres à l'occasion des travaux qui y sont effectués. Mais l'accueil du public, la prise de plaintes et mains courantes, ainsi que toutes les demandes de renseignements, se font toujours rue Dailly.

■ **Vigipirate** : Le premier ministre a élevé le dispositif Vigipirate au niveau « urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national jeudi 29 octobre à la suite de l'attentat de la basilique Notre-Dame de Nice. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise. La fois précédente, il avait été décrété le 12 décembre 2018 et levé au bout de trois jours à la suite de l'attentat de Strasbourg. Dès le 30 octobre, le maire, Jean-Christophe ACHARD, le responsable de la police municipale et la commissaire de police se sont réunis afin de coordonner le dispositif de protection des sites sensibles, en intégrant les moyens de la force de l'opération Sentinelle déployées dans ce cadre. Des mesures ont été adoptées immédiatement, en raison de la menace, en particulier lors des cérémonies du week-end de la Toussaint. D'autres mesures s'inscrivant dans la durée ont été prises pour la surveillance et la protection des lieux de cultes, des établissements scolaires et des bâtiments abritant les services publics.



■ **Points écoles** : Les horaires de sortie scolaire ont été échelonnés en raison de la situation sanitaire. Il a donc été décidé d'adapter les horaires des points écoles mis en place à proximité des écoles maternelles et primaires de la Ville pour permettre la traversée sécurisée de certaines voies. Ceux-ci sont donc, jusqu'à nouvel ordre, allongés afin d'être assurés de 16h20 à 16h55.

■ **Stationnement** : Il reste payant sur la ville (zones rouge et verte), pendant cette nouvelle période de confinement. Cette mesure vise à éviter que des places soient monopolisées par des automobilistes extérieurs à la commune et à limiter le phénomène de rabattement vers l'une des gares de Saint-Cloud, en favorisant la rotation des véhicules stationnés. Il s'agit de permettre, en zone verte, aux résidents de trouver plus facilement une place près de chez eux, et, en zone rouge, aux clients des services et des commerces restés ouverts de pouvoir stationner à proximité - ceci pour soutenir les commerces de Saint-Cloud, dont l'activité a été, comme ailleurs, déjà mise à mal par le premier épisode de confinement. La Ville souhaite répondre à la demande de la direction du Centre hospitalier des 4 Villes, relayant la requête du personnel soignant, ou à celle de l'adjudant en charge de la caserne pour les pompiers. Ceux-ci rencontrent en effet des difficultés de déplacement en raison de la réduction de l'offre de transport en commun. Il a donc été décidé de mettre à disposition, pour la durée du confinement, des droits de stationnement résidentiel dérogatoires au bénéfice de ces professionnels de première ligne au service de la population.

**Édith SAGROUN, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse, excusée, rapportée par Anne COVO**

■ **L'APAJ** : Édith SAGROUN et les membres du Conseil municipal félicitent chaleureusement les jeunes lauréats du prix collectif du civisme 2020 pour leur projet devoir de mémoire. Ils associent à ces remerciements les responsables de l'association. Ce prix a été décerné par l'association nationale de l'Ordre du mérite, section des Hauts-de-Seine.

■ **L'Accueil Jeunes** : Il reste ouvert durant le confinement. La fréquentation est en constante augmentation dans le respect des règles d'accueil autorisées. Un nouveau visuel a été créé en collaboration avec le service Communication qui en est vivement remercié. Fin novembre, des séances de réflexion seront proposées deux jours par semaine

sur rendez-vous avec un coach. Elles seront destinées aux jeunes lycéens et lycéennes en questionnement sur leur avenir. Les modalités seront prochainement indiquées au moyen de divers supports. Dans le cadre d'un grand projet artistique 2021, mêlant danse, théâtre, street art, un court-métrage pourrait être lancé pendant les vacances de Noël, si les conditions sanitaires le permettent.

■ **Conseil des Jeunes** : La nouvelle assemblée a été installée au mois d'octobre lors d'une première séance plénière. Même si les débuts sont bousculés par le nouveau confinement, des projets vont être proposés.

■ **Bourses Initiatives Jeunes** : La réunion d'attribution s'est tenue jeudi 12 novembre 2020. Un projet a bénéficié d'une subvention.

■ **Formation BAFA** : Une session a eu lieu du 24 au 30 octobre 2020. Trois jeunes en ont bénéficié.

**François-Henri REYNAUD, conseiller municipal délégué aux Grands événements, excusé, rapporté par Diane DOMAS**

■ **Opération « secrétariat particulier du Père Noël »** : Noël est le moment de l'année que tous les enfants du monde entier attendent avec une impatience non dissimulée. La tradition veut qu'ils écrivent un courrier au Père Noël pour lui indiquer les cadeaux qu'ils souhaiteraient ouvrir le jour de Noël. Où lui écrire ? Son secrétariat particulier a ouvert pour la première fois à Saint-Cloud. Petits et grands pourront ainsi déposer gracieusement leur lettre, du 1<sup>er</sup> au 18 décembre, dans les six boîtes aux lettres spécialement installées à cette intention sur le parvis de l'hôtel de ville, sur la place Henri-Chrétien et aux abords de quatre autres points à proximité des écoles. Ce dernier répondra à chacun ; il faudra bien penser à indiquer son adresse postale.

■ **Noël des enfants du personnel municipal** : Le Père Noël ne peut accueillir les enfants du personnel (moins de 12 ans) aux 3 Pierrots cette année. Il y aura donc une boîte de Noël surprise remise aux parents lors de la distribution du coffret cadeau destiné à leurs enfants.

**Mireille GUEZENEK, conseillère municipale déléguée au Quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux seniors**

■ **Espace d'animation des Coteaux** : Il avait rouvert lundi 14 septembre, mais les seniors n'ont pas eu beaucoup de temps pour en profiter, les activités

étant limitées à dix personnes. Toutes les demandes n'ont pu être satisfaites, bien que plusieurs activités aient été dédoublées. Cependant, il y a eu un après-midi joyeux et ludique avec Louis de Funès. Les volets bleus se sont refermés le 30 octobre.

■ **Crise sanitaire : situation dans les résidences de personnes âgées** : Heures Claires et des Jours Heureux : aucun décès, quatre cas positifs au Covid-19 ont été détectés aux Heures Claires. Les personnes ont été confinées dans leur appartement et sont désormais revenues à la vie normale et participent aux ateliers. Lelégard : aucun décès dû au Covid-19, il y a eu douze cas positifs. Les Jardins de Saint-Cloud : aucun décès, aucun cas positif. Résidence Médicis Longchamp : l'association Aide et Soins à Domicile relate quelques cas, mais les personnes sont maintenant rentrées chez elles.

■ **Les colis de Noël** : Ils seront distribués à partir du 27 novembre, par petits groupes et par quartier, à tous les seniors clodoaldiens inscrits au Centre communal d'action sociale et à l'Espace d'animation des Coteaux.

Mireille GUEZENEC remercie toutes les personnes qui prennent soin de nos seniors en cette période.

#### **Jean-Jacques VEILLEROT, conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité**

■ **Bâtiments communaux** : Les archives municipales vont être installées dans leurs nouveaux locaux aux Bureaux de la Colline. Cette livraison va enfin permettre le rassemblement de ces documents, actuellement répartis sur trois sites (la mairie, la rue de Silly et l'Espace Emploi), ce qui simplifiera largement leur traitement. 300 m<sup>2</sup>, seront ainsi libérés, améliorant le cadre de travail des agents. La livraison des travaux dans l'église Notre-Dame-des-Airs pour accueillir l'opération « hiver solidaire » est réalisée. La relocalisation du CLIC Gericot et du club de bridge dans le local de la rue des Avelines est en phase de préparation. L'installation est prévue pour le second trimestre. La mise en place des stores dans les écoles réalisée cet été nécessite encore un réglage domotique pour fonctionner en toutes saisons.

#### **Virginie RECHAIN, conseillère municipale déléguée aux Espaces verts**

■ **Travaux à venir** : Complément de plantations rue du Mont-Valérien et rue du Calvaire. Dans le virage de la rue Gounod, le long du parking Joffre, des plan-

tations basses vont remplacer les arbustes, en lien avec l'aménagement de la bande cyclable, pour une meilleure visibilité dans ce virage. Les jardinières de la place des Cerisiers et les jardinières en pallier de l'escalier Vauguyon vont être entièrement replantées.

■ **Plantation d'arbres** : 24 arbres, d'essences variées, vont être plantés dans cinq des quartiers de la Ville.

■ **Elagage d'arbres** : Une campagne va débuter dans les écoles et s'achèvera durant les vacances scolaires.

■ **Jeux dans les squares** : Les jeux suivants seront remplacés d'ici la fin de l'année : jardin de l'Avre : jeu à grimper et balançoire ; square Kelly : jeu à ressort ; square de l'Hippodrome : structure toboggan ; square de la Glacière : deux jeux à ressort.

#### **Laurent MONJOLE, conseiller municipal délégué aux Transports et aux grandes infrastructures de transports**

■ **Projet de gare du Grand Paris** : La société du Grand Paris a lancé le dossier de consultation des entreprises qui doit permettre aux candidats de proposer leurs offres. Cela lance la procédure de conception, réalisation au cours de laquelle les collectivités locales feront connaître leurs positions, leurs attentes et permettra aux candidats de présenter leurs différentes options.

#### **Claire LOUVET, conseillère municipale déléguée à la Ville numérique**

■ **Entre Clodoaldiens** : En cette période de confinement, les Clodoaldiens sont invités à utiliser cette plateforme numérique disponible sur le site Internet de la Ville, qui met en relation leurs habitants. On devrait la retrouver prochainement sur le site mobile de la Ville.

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 83** : Élection du secrétaire de séance

Sacha GAILLARD est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

■ **Délibération n° 84** : Détermination et validation des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats

## **ainsi que les modalités du scrutin dans le cadre de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire**

La séance de ce Conseil municipal se déroule pour la seconde fois en visioconférence. Cette procédure dérogatoire est autorisée par la loi du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. L'alinéa 2 de l'article 6 de cette loi prévoit que le maire peut décider, dans le cadre de la continuité du fonctionnement des institutions locales, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister. Les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique pour que le caractère public de la réunion soit respecté. Les modalités techniques permettant l'accès en visioconférence au moyen de l'outil ZOOM ont été adressées à l'ensemble des élus. Les débats sont enregistrés et retransmis en direct sur une chaîne YouTube permettant d'assurer le caractère public de la séance.

**Le Conseil municipal, unanime, décide que, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, prévu par la loi du 14 novembre 2020, les séances de cette assemblée pourront avoir lieu par visioconférence. Il en sera alors fait mention sur la convocation. Le caractère public de la séance sera assuré par la retransmission des débats filmés en direct. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le maire reportera ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure en raison de l'incompatibilité de ce secret avec le système dématérialisé de la visioconférence. La séance sera enregistrée. Cet enregistrement sera, dès que possible, mis à disposition des élus qui pourront en demander la communication au service du Secrétariat général des assemblées. Il sera conservé dans les mêmes conditions que les enregistrements des autres séances. Un procès-verbal retraçant l'intégralité des débats sera établi à l'issue de la séance.**

**Le Conseil municipal, unanime, adopte les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités du scrutin pour toute séance de l'Assemblée délibérante se déroulant en visioconférence dans le cadre de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire prévu par la loi du 14 novembre 2020.**

■ **Délibération n° 85 : Remplacement d'un membre de la Commission municipale du logement**

Le Conseil municipal a installé la Commission municipale du logement de la nouvelle mandature lundi 8 juin 2020. Il a fixé à sept le nombre de ses membres comprenant son président, Jean-Christophe PIERSON, adjoint au maire, et six membres. Cette instance étudie les dossiers de demandeurs de logement (de manière anonyme) et propose des candidats pour l'attribution de logements sociaux dont la Ville est réservataire. Pierre CAZENEUVE, de la liste *Saint-Cloud 2020*, a souhaité, par mail du 30 octobre 2020, pour des raisons professionnelles, se démettre de son poste au sein de cette commission. Catherine GREVELINK, conseillère municipale de cette même liste, s'est portée candidate pour le remplacer. **Le Conseil municipal, unanime, décide que la Commission municipale du logement, placée sous la présidence de Jean-Christophe PIERSON, adjoint au maire en charge de la Solidarité, du logement, de l'action sociale et de la santé, sera composée de :**

**Brigitte PINAULT, Jacques GRUBER, Sacha GAILLARD, Jean-Jacques VEILLEROT, Catherine GREVELINK et Xavier BRUNSCHVICG.**

## **ACTION SOCIALE ET LOGEMENT**

Rapporteur : Jean-Christophe PIERSON

■ **Délibération n° 86 : Garantie communale accordée à la S.A d'HLM 1001 Vies Habitat pour un emprunt de refinancement d'un prêt contracté en 2010 pour la construction de 8 logements de type PLS, 22, rue Royale**

Le 12 juin 2008, le Conseil municipal a accordé sa garantie pour le remboursement d'un prêt PLS d'un montant total de 325 000 €, contracté par la SA d'HLM Logement Francilien (ancienne dénomination de 1001 Vies Habitat) auprès de Dexia pour le financement de la construction de huit logements locatifs sociaux PLS, 22, rue Royale. La SA d'HLM 1001 Vies Habitat a souhaité procéder au refinancement de ce prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations, sans en modifier ni sa durée résiduelle de 20 années, ni le montant restant à garantir. 1001 Vies Habitat a donc sollicité la Ville pour renouveler sa garantie précédemment consentie à hauteur de 264 434 € sur 20 ans. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde à la SA d'HLM 1001 Vies Habitat la garantie pour le nouveau prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant total de 264 434 € au maximum pour la Ville pendant 20**

ans. Les conditions d'accord de la garantie établies dans la convention signée le 1<sup>er</sup> septembre 2008, consistant en un droit de réservation sur cinq logements pendant toute la durée d'amortissement de l'ensemble des prêts contractés pour la construction des huit logements de la résidence, demeurent inchangées.

■ **Délibérations n° 87 et n° 88 : Modification des deux conventions de garantie communale d'emprunt PLS et PLAI/PLUS accordées à la S.A d'HLM 1001 Vies Habitat pour l'acquisition en VEFA de dix logements de type PLS et de seize logements de type PLAI/PLUS 3, avenue des Pâtures**

La société 1001 Vies Habitat a acquis en VEFA auprès du promoteur, les Nouveaux Constructeurs, 26 logements sociaux sur le site LTC au 3, avenue des Pâtures : dix logements de type PLS et 16 logements de type PLAI/PLUS. Le 6 février 2020, la Ville a accordé sa garantie pour deux emprunts contractés par cette société d'HLM auprès de la Caisse des dépôts et consignations : un emprunt de 2 063 293 € pour les dix logements de type PLS et un emprunt de 2 107 464 € pour les 16 logements de type PLAI / PLUS, En contrepartie, la commune bénéficie pour chacune de ces deux garanties d'un droit de réservation sur deux logements pendant une durée de soixante ans. La société 1001 Vies Habitat a proposé des modifications aux deux conventions adoptées le 6 février 2020 ; en effet, le nom du signataire a été modifié et un article 2-2 a été ajouté aux nouveaux projets pour se mettre en conformité avec la réglementation. Aucune autre disposition de chacune des deux conventions et délibérations du 6 février 2020 ne sont revues. **Le Conseil municipal, unanime, autorise le maire à signer les deux conventions modifiées portant garanties d'emprunt avec la société d'HLM 1001 Vies Habitat, représentée par Nicolas BRUNET, en sa qualité de directeur Île-de-France, pour l'opération 3, avenue des Pâtures, avec en contrepartie pour chacune des deux opérations un droit de réservation sur deux logements pendant une durée de soixante ans. Les conditions d'accord de la garantie, établies par délibérations du Conseil municipal n° 2020-2 et n° 2020-3 du 6 février 2020, demeurent inchangées.**

■ **Délibération n° 89 : Modification de la convention relative au versement d'une subvention pour surcharge foncière accordée à la S.A d'HLM 1001 Vies Habitat pour l'acquisition en VEFA de 26 logements sociaux 3, avenue des Pâtures**

Le 6 février 2020, la Ville a accordé une subvention pour surcharge foncière d'un montant de

67 000 € à la SA d'HLM 1001 Vies Habitat pour l'acquisition en VEFA de 26 logements sociaux de type PLAI / PLUS / PLS sur le site LTC au 3, avenue des Pâtures. En contrepartie, la Commune bénéficie d'un droit de réservation sur deux logements pendant une durée de soixante ans. La société 1001 Vies Habitat a proposé des modifications à la convention adoptée à cette date ; en effet, le nom du signataire a changé et un article 2-2 a été ajouté au projet de convention d'origine, pour se mettre en conformité avec la réglementation. Aucune autre disposition de ladite convention, ni de la délibération du 6 février 2020 n'est revue. **Le Conseil municipal, unanime, autorise le maire à signer la convention relative au versement d'une subvention pour surcharge foncière, d'un montant de 67 000 €, avec la société 1001 Vies Habitat, représentée par Nicolas BRUNET en sa qualité de directeur Île-de-France pour l'opération 3, avenue des Pâtures. La Ville bénéficiera en contrepartie d'un droit de réservation sur deux logements pendant une durée de soixante ans.**

## JURIDIQUE

**Rapporteurs : Nicolas PORTEIX (n° 89) et Ségolène de LARMINAT (n° 90)**

■ **Délibération n° 90 : Acquisition à l'euro symbolique de deux emprises de terrain situées sur la promenade de l'hippodrome**

Le Département des Hauts-de-Seine souhaite céder à la Ville deux emprises de terrain situées sur la promenade de l'hippodrome, au prix d'un euro symbolique. Cette cession - qui n'engendre ni perte de revenu ni dévalorisation du patrimoine foncier du cédant - correspond à un transfert de gestion ; en effet, la Ville assure l'entretien régulier de cette promenade verte. Aucun déclassement préalable n'est requis dans la mesure où ces terrains, actuellement classés dans le domaine public départemental, ont vocation à demeurer dans le domaine public communal. **Le Conseil municipal, unanime, approuve l'acquisition à l'euro symbolique de deux emprises foncières d'une superficie totale de 16 992 m<sup>2</sup> ; elles correspondent au lot E de 10 053 m<sup>2</sup> issu de la parcelle cadastrée AB 3 et au lot D de 6 939 m<sup>2</sup> issu de la parcelle cadastrée AB 11, situées toutes les deux le long de l'hippodrome à Saint-Cloud, telles qu'elles figurent sur les plans de géomètre annexés à la délibération. En contrepartie, la Ville devra maintenir l'affectation à usage de promenade verte de ces deux emprises foncières. Le Conseil municipal charge**

l'office notarial SCP CMB Notaires, 12, rue Dailly, de la rédaction des actes notariés afférents et autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition.

■ **Délibération n° 91 : Acquisition de la quote-part indivise de la propriété 61, rue de Garches**

Par délibération du 29 septembre 2011, la Ville a accepté le legs de madame ROBARDET, veuve PREMPAIN HANNEL d'une quote-part de la propriété du 61, rue de Garches et a proposé à tous les héritiers le rachat de leur quote-part indivise. Le Conseil municipal, unanime, décide de l'acquisition de la quote-part indivise représentant 1/8<sup>e</sup> de la pleine propriété du terrain de 595 m<sup>2</sup>, cadastré section AO 158 et situé 61, rue de Garches, auprès des héritiers de madame ROBARDET, veuve PREMPAIN HANNEL ; ils sont représentés par le cabinet de généalogie Xavier BUNEL, 34, boulevard de Picpus à Paris (75012). L'acquisition s'effectue pour un montant de 117 125 € HT/HC. **Le Conseil municipal charge l'office notarial SCP CMB Notaires, domicilié 12, rue Dailly à Saint-Cloud, de la rédaction des actes notariés afférents : actes de notoriété, délivrance du legs, attestation de propriété et acte d'acquisition de la quote-part. Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer tous les actes et documents nécessaires à la finalisation de cette acquisition.**

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Brigitte PINAULDT

■ **Délibération n° 92 : Engagement de la Ville dans la démarche de labellisation Cit'ergie et demande de subvention auprès de l'agence pour la transition écologique (l'ADEME)**

Le territoire Paris-Ouest-La Défense a adopté en juin 2017 un plan climat-air-énergie territorial qui s'inscrit dans le plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM) du Grand Paris. La Ville s'est engagée avec le territoire Paris-Ouest -La Défense à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire et à atteindre les objectifs d'atténuation du changement climatique. Dans cette perspective, elle souhaite, comme l'établissement public territorial Paris Ouest-La Défense (POLD), s'engager dans la démarche Cit'ergie proposée par l'ADEME ; ce programme d'excellence récompense les collectivités mettant en œuvre une politique climat-énergie ambitieuse. La conduite opérationnelle du processus Cit'ergie sera réalisée par la Ville en lien avec POLD au sein duquel un groupement de commande est envisagé, afin de permettre aux communes de

ce territoire, qui s'engagent dans cette démarche, de réaliser des économies. Le coût prévisionnel pour la Ville sur quatre ans est estimé à 35 000 € pour un conseiller accrédité sur une durée totale de 35 jours. L'ADEME, partenaire de la démarche, propose un accompagnement financier à hauteur de 70 % sous forme de subvention. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'engagement de la Ville dans la démarche de labellisation Cit'ergie. Il autorise le maire à solliciter une subvention pour cette démarche auprès de l'Agence de la transition écologique (l'ADEME) et à inscrire les dépenses correspondantes au budget communal.**

## ÉDUCATION

Rapporteur : Jacques GRUBER

■ **Délibération n° 93 : Convention avec le conservatoire de musique et de danse pour le financement de l'enseignement musical dans les établissements publics scolaires du premier degré**

La Ville organise un enseignement musical, dispensé sur le temps scolaire, sous la responsabilité des enseignants de l'Éducation nationale. Ces cours sont proposés aux élèves du cycle 2 (tous les 15 jours, soit 16 séances « musique » pour les CP, CM1, CM2, ainsi que les classes à double niveau) et du cycle 3 (chaque semaine pour les CE1 et CE2, soit 24 séances « musique » et 8 séances « spectacles ») des établissements publics du premier degré. En partenariat avec le conservatoire de musique et de danse, la municipalité met ainsi à disposition des intervenants extérieurs pour assister les enseignants sur ces différents temps d'apprentissage. Une convention de financement organise ces interventions. **Le Conseil municipal approuve unanimement la convention de financement de l'enseignement musical avec le conservatoire de musique et de danse pour l'année scolaire 2020-2021. Le maire, ou l'adjoint délégué, sont autorisés à signer le présent document.**

## CITOYENNETÉ

Rapporteur : Sacha GAILLARD

■ **Délibération n° 94 : Communication du rapport d'activité 2019 du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)**

Le SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne), auquel la Ville est adhérente depuis le 18 mai 2017, assure le service public funéraire pour le compte de 105 collectivités et

gère huit délégations de service public pour le service extérieur des pompes funèbres, cinq crématoriums et deux chambres funéraires. Conformément à la réglementation, ce syndicat établit un rapport annuel d'activité qui doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal. L'année 2019 a vu ainsi la mise à disposition d'un crématorium rénové pour la commune de Montfermeil et les communes avoisinantes; le colloque annuel, consacré à l'accompagnement des familles face à la mort, a réuni plus de 140 participants; enfin, le Comité syndical a été renouvelé au mois de septembre. **Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité du Syndicat intercommunal funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2019.**

## INTERCOMMUNALITÉ

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 95 : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du Comité stratégique de la Société du Grand Paris**

La Société du Grand Paris est une entreprise publique créée par l'État pour concevoir et réaliser le Grand Paris Express, qui disposera de 200 kilomètres de lignes automatiques et de 68 stations - pour l'essentiel souterraines - dont celle de Saint-Cloud. Elle a mis en place un Comité stratégique auquel sont invités à siéger un représentant de chacune des communes dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans l'emprise des infrastructures de ce réseau de transport public. Cette instance doit dresser une vision d'ensemble des enjeux à l'échelle du réseau et permettre d'échanger de façon transversale avec les représentants des communes traversées par ce réseau, des membres des intercommunalités, des acteurs socio-économiques franciliens (Chambres de commerce et d'industrie, Chambres de métiers et de l'artisanat, organismes syndicaux et professionnels) ainsi qu'avec des parlementaires. Ses 182 membres débattent et formulent des propositions sur le nouveau métro et les quartiers de gare. **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret en application de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales. Il désigne en qualité de délégué titulaire : Éric BERDOATI et en qualité de délégué suppléant : Laurent MONJOLE (les deux élus de Saint-Cloud Rive Gauche ne prennent pas part au vote).**

## QUESTIONS DIVERSES

**Les groupes Saint-Cloud 2020! et Saint-Cloud Rive Gauche**

**Stationnement Hôpitaux**

**Pierre BOSCHE :** *Le remplacement du parking Joffre par un nouveau parking sous le jardin des Gâtines, avenue André-Chevillon, pose de nombreux problèmes : inadéquation aux besoins des patients souvent à mobilité réduite qui nécessite une vraie proximité, émoi des hôpitaux qui se mobilisent pour leurs patients, rejet du projet de nouveau parking par de nombreux riverains (pétition) et risques juridiques. La Société du Grand Paris a-t-elle sérieusement étudié la faisabilité d'intégrer un espace de parking dans la nouvelle gare et n'a-t-on pas une fenêtre d'opportunité du fait du lancement d'un nouvel appel d'offre par la SGP en conception/réalisation pour insérer un tel parking dans le projet de gare ?*

**Xavier BRUNSCHVIG :** *J'ai été sollicité par des habitants comme mes collègues de l'opposition, au sujet du projet de création d'un vaste parking souterrain de 170 places en dessous du jardin des Gâtines qui se situe entre la résidence du parc de Béarn et la rue André-Chevillon. À ce stade, nous ne sommes ni pour ni contre. Je m'étonne que pour un projet d'une telle ampleur le Conseil municipal n'ait pas été informé. Les habitants eux, en revanche, sont vent debout! Une pétition a déjà récolté près de 200 signatures. Une situation d'ailleurs assez cocasse car c'est le cœur de votre électorat qui se mobilise contre ce projet. L'assumer pendant votre campagne vous aurait vraisemblablement aliéné un grand nombre de voix... Si nous ne sommes pas encore en mesure de prendre position de façon définitive, nous n'en sommes pas moins sceptiques face à un projet qui semble cruellement anachronique. En effet : - Alors que nous souhaitons tous préserver les espaces verts, il est difficile de concevoir un projet qui amènerait la destruction de nombreux arbres centenaires. La parcelle concernée est de surcroît en zone UL dans le PLU, donc inconstructible. - Nous ne sommes pas contre la voiture. Mais nous sommes entrés dans une époque où la place de la voiture doit être contenue au profit d'autres modes de déplacements plus doux, plus collectifs et moins attentatoires à l'environnement. Certes vous êtes un partisan acharné de la voiture et ne faites pas grand-chose pour le vélo par exemple, mais il va falloir que vous preniez enfin conscience que nous avons changé d'époque. - Au lieu de détruire un espace vert, parce que même si le parking est*

souterrain il va avoir un énorme impact en surface, ne serait-il pas plus judicieux de trouver des alternatives et des places de parking dans différents emplacements plus espacés et mieux répartis ? - Le jardin des Gâtines est, semble-t-il, le 2<sup>e</sup> espace vert de Saint-Cloud en termes de surface. Il est pourtant très méconnu et enclavé. Plutôt que de le détruire, ne pourrait-on pas envisager de le valoriser en le rendant plus accessible aux clodoaldiens, d'y créer des espaces de biodiversité et, pourquoi pas, des jardins potagers familiaux qui pourraient nourrir les enfants des crèches et des écoles ? Merci de nous en dire un peu plus sur ce projet.

**Éric BERDOATI** rappelle à Xavier BRUNSCHVIG que le Conseil municipal a délibéré le 23 mai 2019 sur l'acquisition du parking Joffre par la Société du Grand Paris afin d'y réaliser une gare qui sera directement reliée à l'actuelle gare SNCF de Saint-Cloud dans le cadre de la réalisation de la ligne 15 du Grand Paris Express. Il n'y avait donc aucune ambiguïté sur le fait que le parking ne pouvait pas être maintenu à cet endroit. Cette délibération avait été votée à l'unanimité par le Conseil municipal dont Xavier BRUNSCHVIG était déjà membre. La décision de la Société du Grand Paris d'intérêt général, à laquelle la Ville ne pouvait pas s'opposer, lui a été notifiée en septembre 2017. Ce parking est en effet utilisé par les patients et les usagers des deux hôpitaux. La Ville a tenté de trouver une solution qui soit opérationnelle avant que le parking Joffre ne soit détruit, pour qu'il y ait une continuité d'intérêt général et de service public pour les usagers et les patients des hôpitaux. Dès 2018, des hypothèses ont été étudiées sur des sites différents. Des sondages ont été effectués dans le Jardin des Gâtines. La Ville avait demandé à l'Institut Curie d'acquiescer dans les Bureaux de la Colline plus de 80 places de stationnement pour ses personnels et ses collaborateurs, parce que c'était aussi indispensable au bon fonctionnement de l'établissement hospitalier Curie. Le jardin des Gâtines, en sous-sol, est en capacité de disposer d'un parking public. Contrairement à ce que dit Monsieur Bosche, la zone UL est parfaitement compatible avec ce type d'équipement, qui est une construction publique d'intérêt général. Quant à la précaution de droits éventuels prise au moment de la cession de ce terrain par la copropriété à la Ville par la mise en place d'une zone non aedificandi, la municipalité a créé un groupe de travail avec la copropriété. Ainsi une étude juridique étayée par une jurisprudence assez conséquente du Conseil d'État démontre que, dès lors que l'ouvrage est en sous-sol sans émergence en hauteur, un parking

en sous-sol peut être construit, y compris pour une zone non aedificandi sans création de servitude. Face à certains mécontentements, il y a lieu de faire la pédagogie qui permettra, une fois le chantier terminé, de restituer un jardin des Gâtines dans une configuration qui n'est pas encore arrêtée. Ce projet sera débattu avec les habitants du parc de Béarn, riverains les plus proches, pour être à leur écoute en termes de besoins. Le jardin des Gâtines est effectivement un espace assez important. La localisation du parking ne prendra absolument pas l'intégralité du site tel qu'il est aujourd'hui, mais la municipalité prend l'engagement de réhabiliter l'intégralité du site, même s'il n'est pas touché par le projet de construction du parking. **Éric BERDOATI** souhaite apaiser des craintes qui peuvent être légitimes et se dit confiant sur les capacités à ce que soit construit, dans le respect de l'environnement et des riverains, un parking sans nuisances particulières. Un espace plus qualitatif que l'espace actuel sera créé, Ce dossier sera appréhendé sous l'angle de l'intérêt général parce qu'il est vital pour l'avenir de nos hôpitaux.

### **Le groupe Saint-Cloud 2020 !**

**1. Quel pilotage du projet Grand Paris Express côté Mairie avec des sujets importants comme le parking Joffre (évoqué plus haut), le stationnement vélo, la liaison avec le métro ligne 10, la nouvelle gare SNCF, l'intégration dans la ville et avec la gare SNCF et comment le Conseil municipal sera-t-il associé ? (Pierre BOSCHE)**

**Éric BERDOATI** précise que la Ville travaille depuis dix ans sur ces sujets. Un Comité de gouvernance a été mis en place entre la Société du Grand Paris et les 68 communes concernées, dont Saint-Cloud. Un travail est effectué actuellement sur l'intermodalité. Des équipes techniques doivent remettre un mémoire avant la fin de l'année. Le Conseil municipal en sera tenu informé. Un certain nombre d'informations sont d'ores et déjà disponibles sur le site Internet de la SGP, notamment sur la gare de Saint-Cloud.

**2. ENS Coutureau : Où en est-on, nature du projet, avancement, rôle de la mairie, nous sommes là aussi prêts à contribuer sur la conception de ce qui pourrait devenir un projet fédérateur pour Saint-Cloud ? (Catherine GREVELINK)**

**Éric BERDOATI** rappelle qu'il souhaite, comme il l'a proposé dans son programme pour les élections municipales, développer l'enseignement post-bac à Saint-Cloud où il existe déjà un Pôle Métiers du livre

dépendant de cette université. Il s'agit, en partenariat avec l'Université Paris Nanterre qui y est très favorable, d'accueillir en journée environ 500 étudiants supplémentaires en section DUT GEA (gestion des entreprises et des administrations) et TC (techniques commerciales) dans les anciens bâtiments de l'École Normale Supérieure. **Éric BERDOATI** a appris ce jour qu'une troisième formation est prévue : les carrières sociales. Au total, ce sont environ 750 personnes avec le personnel qui occuperont ce site, propriété du CROUS. Ce projet évolue très positivement. 162 logements étudiants ont été inaugurés à cet endroit il y a quelques années. La Ville a formulé deux exigences sur ce site dont elle n'est pas propriétaire mais où elle dispose d'une réserve pour un équipement culturel, qui lui permet d'avoir un pouvoir de négociation avec l'État. La Ville demande donc une solution pour la restauration de ces étudiants et un redimensionnement du bas de la rue Alexandre-Coutureau par un recul du mur de soutènement qui délimite le site. Ceci permettra d'élargir la voie, les trottoirs et d'améliorer les espaces publics à cet endroit. Le président de l'Université soutient à la fois le projet d'accueil des étudiants, la double demande de la Ville pour leur restauration et pour le redimensionnement. Ce projet devrait pouvoir aboutir dans les deux à trois années à venir.

**Pierre BOSCHE** demande s'il n'y a pas un moyen au sein de cette enceinte de réserver, après négociation avec l'Éducation nationale, un lieu pour les jeunes de Saint-Cloud ?

**Éric BERDOATI** répond que l'espace est contraint et que le CROUS souhaite encore rajouter des logements étudiants.

**3. Soutien au commerce (Rafaël MAYCHMAZ) :** *Il faut se féliciter des efforts déployés par la Ville pour soutenir l'ensemble des commerçants. Ainsi la mise en place d'une plateforme numérique jusqu'au 31 décembre répond à un besoin imminent. La Ville envisage-t-elle de solliciter l'aide de la Région pour la mise en place d'une véritable plateforme de e-commerce mutualisée pérenne permettant à tous les commerçants ni équipés ni formés d'offrir leurs services ? Les commerçants ont-ils été nombreux à solliciter l'aide municipale ?*

**Éric BERDOATI**, avant de donner la parole à Françoise ASKINAZY, propose, étant donné l'étendue du sujet, une rencontre entre elle-même et Rafaël MAYCHMAZ du groupe Saint-Cloud 2000 !

**Françoise ASKINAZY** rappelle que la plateforme de vente en ligne « La Place de Noël », mise à dispo-

sition des commerçants de la ville, n'est valable que du 1<sup>er</sup> au 31 décembre. La Ville travaille également sur une solution pérenne, une vraie application à long terme qui s'adressera à tous les commerçants. Claire LOUVET confirme que la Ville est en contact avec plusieurs Start-up sur des solutions Marketplace pour une solution pérenne qui convienne à tous les commerçants.

**4. Éducation (Delphine POTIER) :** *Dans le cadre des dispositifs sanitaires et alerte attentat mis en place à la rentrée des vacances de la Toussaint, est-ce que les rues d'accès de toutes les écoles vont être piétonnisées pendant les entrées et sorties comme cela est le cas pour la rue René-Weill le matin pour le groupe scolaire de Montretout ? On constate en cette période de confinement un attroupement des parents avec leurs enfants devant les écoles alors qu'habituellement il y a beaucoup plus de fluidité.*

**Jacques GRUBER** répond que cette situation a déjà été évoquée en Conseil d'école avec les associations de parents d'élèves. L'objectif est de fluidifier les sorties, avec cependant des contraintes liées au confinement : plus de parents sont présents et ceux-ci ont plus de difficultés à pénétrer dans les établissements du fait des règles sanitaires. En dehors du groupe scolaire de Montretout, il n'y a pas d'autre groupe scolaire de la Ville où il y ait un tel afflux de parents, les configurations d'écoles et de rues étant différentes. La rue René-Weill est effectivement interdite à la circulation pendant les heures d'ouverture et de fermeture des deux établissements de Montretout. On constate cependant que le blocage provisoire de la rue a pour conséquence un attroupement plus important d'adultes sur cette voie. Au niveau des entrées, il y a toutefois une possibilité de fluidification qui va être mise en place avec les deux directrices d'écoles. Il est d'ailleurs demandé régulièrement aux parents de rester le moins longtemps possible.

**Jean-Christophe ACHARD** souligne qu'il n'y a pas d'autres restrictions de circulation pour les autres établissements scolaires. Il y a juste des ajustements par rapport au plan de 2015 mis en place.

**5. Développement durable (Delphine POTIER) :** *Si l'engagement de la ville dans une démarche de labellisation est une bonne nouvelle, en l'absence de commission dédiée au développement durable (et nous souhaiterions qu'une telle commission soit mise en place), pourrions-nous avoir une présentation des visions : politique et stratégique à moyen terme, opérationnelle avec la mise en œuvre d'actions concrètes et visibles. À titre d'exemple, nous n'avons aucune information sur les éventuels*



travaux en cours pour définir et mettre en place un plan de mobilité durable. De même pour ce qui concerne les changements de comportement, qu'est-il prévu pour impliquer et sensibiliser les habitants ? Par ailleurs, dans le contexte actuel, quel est le plan d'actions envisagé pour aller chercher des financements et déployer localement le Plan de Relance sur les trois axes suivants : Développer une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires, financement des collectivités locales pour des actions de soutien à l'économie de proximité, rénovation énergétique des bâtiments publics Sur le dernier point, un schéma directeur immobilier est-il déjà défini ? Si oui, pourrait-on le communiquer au Conseil ? Si non, quel est l'agenda ? Quels seront les critères pour définir les priorités, quand on sait que les enseignants et nos enfants se plaignent de problèmes de confort thermique en hiver comme en été ?

**Brigitte PINAULT** répond qu'un grand nombre d'actions avaient été mises en place ou étaient en cours de réalisation.

- **Les espaces verts en gestion différenciée** : La Ville entretient actuellement deux jardins refuge LPO (jardin de l'Avre et parc Marie-Bonaparte), un jardin partagé, un espace naturel sensible bénéficiant d'un écopâturage, un jardin aux papillons. L'entretien de ces espaces verts est assuré par l'association Espaces dont l'objet est l'écologie urbaine par insertion. Huit ventes de composteurs sont proposées dans l'année. Le zéro phyto est pratiqué pour l'entretien des espaces verts et, début 2021 cette démarche sera étendue au cimetière municipal. La Ville a candidaté pour être capitale de la biodiversité, label décerné par l'Agence française de la biodiversité.

- **La transition énergétique** : Des caméras thermiques sont prêtées par la municipalité aux habitants sur demande et une assistance est proposée par l'ALEC pour réduire la facture énergétique. La Ville travaille avec ECOLIFE pour réduire sa facture énergétique sur les bâtiments communaux en réalisant gratuitement des travaux d'isolation. Ainsi tous les travaux éligibles ont été réalisés au sein des bâtiments communaux dans lesquels a été mis en place depuis peu un suivi de consommation des fluides. Le label Cit'ergie, permettra de mettre en cohérence notre politique énergétique. La Ville a mis à disposition des agents six vélos électriques et cinq voitures électriques mutualisées entre les services. Elle a mis en place pour les habitants dans le cadre de la politique de mobilité trois stations Velib', une

consigne Véligo, 40 places Veligo et plusieurs bornes de recharge pour voitures électriques réparties sur son territoire. Le périmètre des pistes cyclables a été étendu récemment sur les voies départementales ; la Ville dispose actuellement de onze kilomètres de voies cyclables.

- **Lutte contre le gaspillage alimentaire et déchets** : Des tables de tri sont progressivement mises en place dans les restaurants scolaires et une collecte des bio-déchets a été lancée sur le marché des Avelines depuis 2018. Une déchetterie mobile située rue de la Source est ouverte le premier samedi de chaque mois. Onze bornes textiles sont réparties dans la Ville, gérées gratuitement par une entreprise familiale, Ecotextile présentée en début de séance. La Ville s'est engagée dans la Charte Trame Verte et Bleue pour des actions à mener sur la période 2020-2024, subventionnées par l'Agence de l'eau, la Région et la Métropole. Ainsi sont prévus la désimperméabilisation de la maternelle du Centre qui a été achevée puis ensuite le marché des Avelines et l'avenue Eugénie. Il s'agit de favoriser le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement, favorisant ainsi la biodiversité et contribuant à réduire le phénomène d'îlots de chaleur. Le projet Valo Mégot devrait être mis en place début février afin de modifier les comportements des fumeurs sur les espaces publics en les incitant à jeter leurs mégots dans les cendriers mis à leur disposition. Ces mégots seront ensuite recyclés. Une subvention de la Région sera destinée à la réalisation de cette action.

Enfin, depuis le mois de juin, une consultation de l'ensemble des services municipaux a été organisée afin de définir avec eux les actions à mener sur la mandature et leur priorisation. Ce plan d'action sera présenté aux membres du Conseil municipal d'ici quelques semaines. Une réflexion est menée sur la communication qui permettra de rendre plus visibles les actions menées et inciter à changer progressivement nos comportements. La population sera associée régulièrement à ces réflexions sur la base de la démocratie participative.

**6. Samuel Paty** : Suite à l'assassinat de Samuel Paty et l'émouvante commémoration républicaine sur le parvis de la mairie de Saint-Cloud nous proposons que la Ville donne son nom à une rue ou une place ou une école car Samuel Paty n'appartient à aucun camp politique mais à la République et la Nation toute entière. Rebaptiser la rue des Écoles à son nom par exemple serait un magnifique symbole.

Éric BERDOATI condamne avec la plus grande sévérité cet assassinat odieux. Une minute de silence a été observée par les membres du Conseil municipal au moment où l'hommage national lui a été rendu. Nous sommes tous choqués, émus, bouleversés et en colère contre de tels comportements. Il faut soutenir toutes les démarches menées par les enseignants dans les établissements scolaires : l'éducation, l'instruction civique, l'initiation aux droits fondamentaux, la liberté d'expression. Éric BERDOATI était présent à l'école Fouilleuse lors de la minute de silence où il y avait beaucoup d'émotion. Il n'est pas favorable à débaptiser une rue, ne pensant pas, sans être absolu sur ce choix, que ce soit la meilleure façon d'honorer la mémoire de Samuel PATY. Il faut réfléchir à une autre manière de continuer à lui rendre hommage et réprimer sévèrement au moyen de peines exemplaires les auteurs de tels faits sur notre territoire national.

**7. Majoration de la taxe d'habitation pour les logements meublés non affectés à l'habitation principale :** *La loi permet à certaines communes françaises de majorer la part de taxe d'habitation qu'elles perçoivent sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale d'où le nom de surtaxe sur les résidences secondaires. Cette surtaxe sur la part communale de la taxe d'habitation existe depuis 2015. La réforme de la taxe d'habitation et son dégrèvement progressif ne s'applique pas aux résidences secondaires. Saint-Cloud, qui dispose de 483 résidences secondaires, est située en zone tendue. Cela lui offre la possibilité, comme l'ont fait 13 autres communes du département, de mettre en œuvre cette majoration par une délibération du Conseil municipal. Quel est votre avis sur cet instrument fiscal ?*

Éric BERDOATI précise que Nicolas PORTEIX doit apporter une réponse complète sur le sujet. Il rappelle que la solution de l'augmentation des impôts n'est pas celle retenue par la Ville quand il y a des problèmes budgétaires. Il faut générer des économies avant de recourir en dernier ressort à une augmentation de la fiscalité, si ces économies ne sont pas suffisantes.

le groupe **Saint-Cloud Rive Gauche**

**1. Assistante sociale :** *La crise sanitaire actuelle se double d'une crise sociale. Depuis plusieurs années maintenant, la Ville ne dispose plus d'assistantes sociales, ces dernières étant maintenant rattachées au Conseil départemental. Rien ne nous empêche pour autant de recruter nous-mêmes, pour la ville, une ou des assistantes sociales. Vu la conjoncture*

*et les besoins criants d'une partie croissante de la population locale, nous vous demandons de recruter une assistante sociale.*

Jean-Christophe PIERSON confirme qu'il est bien de la compétence du Département d'assurer la promotion des solidarités et de la cohésion territoriale. La loi NOTRe de 2015 a clairement confirmé cette vocation concernant principalement l'enfance, les personnes handicapées, les personnes âgées, les prestations légales d'aide sociale ou la contribution à la résorption de la précarité énergétique. La Commune ne se désintéresse pas de ce sujet. Il rappelle avoir cité les chiffres d'activité du CCAS ou certaines des initiatives de la Ville en support des associations dont beaucoup dépendent directement des subventions de la Ville. Il faut se demander si la situation est pour autant pleinement satisfaisante. Jean-Christophe PIERSON a ainsi décidé, en accord avec le maire, de lancer une analyse des besoins sociaux pour la Ville. Cette analyse très complète et approfondie permet de répondre à trois objectifs : identifier les besoins de la population et anticiper les besoins futurs ; établir un état des lieux des réponses offertes par l'ensemble des acteurs du territoire ; définir les actions pour améliorer celles déjà mises en place face aux besoins identifiés. Cette analyse des besoins sociaux sera lancée début janvier. La crise sanitaire en cours modifie en profondeur le tissu social, fait apparaître de nouvelles fragilités qu'il faut savoir identifier et s'assurer que les dispositifs en place sont ajustés. Des décisions concrètes seront prises à l'issue de l'analyse des besoins sociaux et une restitution sera faite au Centre communal d'action sociale. Éric BERDOATI rappelle que la Ville n'a cependant pas vocation à se substituer au Département dans ses missions d'autant qu'elle n'y suffira pas budgétairement. Mais pour répondre à Catherine NADO qui s'étonnait que seulement deux dossiers de demande d'aides avaient été présentés par les assistantes sociales lors de la dernière réunion du Centre communal d'action sociale, la Ville rappellera au Département de veiller à remplir ses missions.

**2. Concertation pour le marché des Avelines :** *Il y a plusieurs années, notamment pendant la campagne municipale de 2014, nous avons proposé de recréer un marché devant l'église Stella Matutina. Vous aviez décidé d'écarter cette option qui était pourtant extrêmement peu coûteuse. Cela ne nous a pas empêché de soutenir le lourd projet de rénovation du marché des Avelines. Depuis cet été néanmoins, en raison des travaux Boulevard de la République, les commerçants se sont provisoirement installés*

devant Stella Matutina. Et force est de constater que le marché, dans cette nouvelle configuration, rencontre un franc succès. La fréquentation est en très forte hausse, le montant du panier moyen augmente, les commerçants et les habitants sont ravis. Je ne souhaite pas polémiquer ni remettre en cause la qualité du projet à venir pour le marché des Avelines. Ce sera un marché couvert, avec des infrastructures dédiées (éclairage, étals, arrivées d'eau etc.) incomparables. Nous avons soutenu le projet et continuons à le soutenir. Néanmoins, vu le succès du marché installé à Stella Matutina, ne devrait-on pas engager une concertation avec les commerçants et les habitants pour recueillir leurs avis ? S'il s'avérait qu'ils préfèrent rester à Stella Matutina, alors il n'est pas trop tard et le projet de rénovation du marché des Avelines pourrait être transformé au profit d'un autre équipement collectif.

Éric BERDOATI confirme que le marché provisoire fonctionne dans les meilleures conditions avec beaucoup de visiteurs, dont de nouveaux clients, malgré des inquiétudes qui s'étaient manifestées au moment de sa délocalisation. Il estime cependant que le nouveau marché sera encore plus attrayant et mieux sécurisé. Les travaux débutent début 2021. Les commerçants seront par la suite plus nombreux, installés dans de meilleures conditions, avec des surfaces de stands plus importantes.

**3. Travaux à la piscine : Où en sommes-nous du rapport d'expertise ? Les travaux vont-ils commencer ? Quel est le calendrier ?**

Éric BERDOATI répond que l'ordonnance a été rendue par le tribunal. L'expert a été mandaté et se rend à la piscine le 27 novembre.

Éric BERDOATI remercie l'ensemble de ses collègues d'avoir suivi cette séance dans des conditions particulières. Il ne sait pas encore si le prochain Conseil municipal se tiendra en présentiel ou à nouveau en visioconférence. Cela dépendra des conditions sanitaires à ce moment-là.

**La séance est levée à 0 h 20**

■ Fait à Saint-Cloud,  
signé le 26 novembre 2020

Le maire



Éric BERDOATI



## **DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :**

- 24 septembre : 8, rue Émile-Verhaeren (mise en accessibilité d'un établissement scolaire)
- 24 septembre : 7, avenue de Suresnes (ascenseur extérieur et extension)
- 1<sup>er</sup> octobre : 53, boulevard Senard (surélévation d'une maison individuelle)
- 6 octobre : 84, rue de Garches (modification de façade)
- 6 octobre : 45, quai Carnot (clôture, portails et portillons)
- 6 octobre : 1, villa Pasteur (ravalement)
- 6 octobre : 7, rue Lelégard (fenêtres de toit)
- 6 octobre : 24, rue Preschez (fenêtres de toit)
- 9 octobre : 92, rue de Garches (création d'ouvertures et de terrasses)
- 9 octobre : 59, rue de Garches (abattage d'arbres)
- 9 octobre : 45, rue Gounod (mise en accessibilité)
- 9 octobre : 13, rue de l'Avre (remplacement d'appuis de fenêtres)
- 9 octobre : 54, rue Royale (mise en peinture de volets)
- 14 octobre : 7-9, rue Gounod (clôture, portails et portillons)
- 15 octobre : 21, allée Foch (extension et ravalement)
- 23 octobre : 143 bis, avenue du Maréchal-Foch (changement de destination)
- 23 octobre : 34, rue Preschez (réfection partielle : toiture et pignon)
- 6 novembre : 23, avenue de Suresnes (extension d'une maison individuelle)

## **PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :**

- 25 septembre : 16 bis, rue Joseph-Lambert (extension d'une maison individuelle)
- 6 octobre : 136, rue de la Porte jaune (extension d'une maison individuelle – permis modificatif)
- 19 octobre : 1 bis, allée des Fresnes (extension d'une maison individuelle)

## **PERMIS D'AMÉNAGER ACCORDÉ :**

- 13 octobre : 57 bis-59, rue Ernest-Tissot (division de terrain)

## ACTES ENREGISTRÉS DU 2 SEPTEMBRE AU 30 OCTOBRE

### NAISSANCES

Nina Kusnierz Potel ■ Haaron Briend ■ Juliette Herbert ■ Alice Nikov ■ Mathéo da Encarnação de Barros ■ Thalya Gomis ■ Loubna Bourzés ■ Victoire Renel ■ Ysé Stricanne ■ Alma Payet ■ Lisa Geismar ■ Lyna Hao ■ Claire Naulin ■ Joséphine Amieux ■ Naël Bensalem ■ Maxime Prados Legeay ■ Mikaël Alameida Audirac ■ Léo Luz Gallina ■ Ava Mbot ■ Gabrielle Iluta ■ Evan Barrier Pankiewicz ■ Shan Patrao ■ Martin Wojcieszko ■ Zied Harzallah ■ Mina Céréjo ■ Lina Hajiri ■ Gabriel André ■ Amber Shrivastava ■ Emilio Bjaoui Garcia ■ Charlotte Condette ■ Maxence Odier ■ Sibylle des Hayes de Gassart ■ Ophélie Dubois ■ Princesse-Lydia Ondongo ■ Jules Mestre ■ Julie Grés ■ Fedi Ghorbal ■ Clara Brandt ■ Augustin Jicquello ■ Solange Lavieille ■ Victoria Reyl Cazenille ■ Leonardo Tourniaire ■ Valentin Haddad ■ Alix Vignancour ■ Léon Albasini ■ Constance Hennerick ■ Randy Ngimbi ■ Lise Desache ■ Anaë Scremin ■ Clara Zhang ■ Bartimée Cousin ■ Éloïse Grondin ■ Nina Renck ■ Valentine Houguet ■ Alexis Boisnic ■ Thelma Méhu ■ Joséphine Malsert

### MARIAGES

Julie Cohen & Arnaud Bagalciague ■ Elisabeth Lam & Paul Guéneau ■ Marlène Hombreux & Charles Millet ■ Alexandra Cébe & Simon Thabuteau ■ Vimolnat Thongsaard & Adrien Arnaud ■ Maya Khazaka & André Barmaki ■ Alix Cattoir & Alexandre Antunes ■ Ouissal El Hammoumi & Antoine Atbir ■ Margaux Alexis & Antoine Germain ■ Manon Prats & Guillaume Sarrot Reynaud de Cresseneuil ■ Sonia Philippoteaux & Ugo Tontodonati ■ Mathilde Monestier & Guillaume Aubrée ■ Emma Rakotobe & Faly Rasolojaona ■ Mélanie Bernard & Maxime Besse ■ Joëlle Skayrak & Marc Fauchoux ■ Loveena Lutchmun & Rémi Moal ■ Justine Galmiche & Mathieu Noblet ■ Ghita Benslimane & Adel Mezaour ■ Alfiah Alfiah & Jean-Patrice Aucouturier

### DÉCÈS

Germaine Djembo (75 ans) ■ Antonio de Carvalho Lachado (70 ans) ■ Danielle Dhalluin (80 ans) ■ Claudine Deflandre née Louis dit Pierre Louÿs (95 ans) ■ Andrée Leveque née Lejeune (88 ans) ■ Margarida Pinto da Costa née Pinto de Carvalho (75 ans) ■ Aama Tarabay née Zeid (84 ans) ■ Denise Maggi née Ubel (86 ans) ■ Paulette Boutet (96 ans) ■ Marie Vincent née Boyer (97 ans) ■ Maxence Perrin (89 ans) ■ François Curati (60 ans) ■ Claude Desnots (88 ans) ■ Jacques Destang (91 ans) ■ Olivia Vanherpe née Chateau (48 ans) ■ Robert Moynet (87 ans) ■ Daniel Caillaud (74 ans) ■ Pierre Peltier (72 ans) ■ Fernande Veyrat-Masson née Bruyes (91 ans) ■ Françoise Duron née Laurent (75 ans) ■ Robert Zusseu (89 ans) ■ Bernard Husson (91 ans) ■ Hervé Comte de Rodellec du Porzic (71 ans) ■ Jeannine Mellinet née Pernay (94 ans)



# QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

## VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS D'OCTOBRE 2020 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,21	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,7	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	20	-
Magnésium	mg/l	9,1	-
Calcium	mg/l	63	-
Chlorure	mg/l	37,4	250**
Sulfates	mg/l	103,5	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	14,5	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

\* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

\*\* Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).





**Directeur de la publication :** Éric Berdoati. **Rédaction :** Pascal Dupuy.  
**Coordination :** Service Communication. **Mise en page :** LUCIOLE • Novembre 2020.  
**Impression :** Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.